

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 646**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Outillages en outils à découper et à emboutir

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

251 Mécanique générale et de précision, usinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme fabrique les outillages de découpe et d'emboutissage (poinçons, matrices...), destinés à équiper les presses mécaniques ou hydrauliques qui façonnent les plaques de tôle. Pour les réaliser, il prend connaissance du dossier de fabrication : dessins de définition ; suite des opérations à accomplir... Il règle le moyen de production : machine-outil traditionnelle (tour, fraiseuse...), machine à électroérosion ou à commande numérique.

Il surveille l'usinage, contrôle la conformité des pièces obtenues. Lorsqu'un outil est composé de plusieurs pièces, il les assemble.

Il procède également aux finitions: polissage, ébavurage, traitement thermique... Il participe aux essais, et effectue les retouches. Enfin, il peut entretenir et réparer les outillages de presse d'un atelier.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

PME de fabrication d'outillages ou dans les entreprises du secteur de l'automobile, de l'aéronautique, de la mécanique

Outilleur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2906 : Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique

H2901 : Ajustement et montage de fabrication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Communication technique

Réalisation et contrôle

Français et histoire, géographie et enseignement moral et civique

Mathématiques-sciences physiques et chimiques

Éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 646 - UP1 : Communication technique	- Exécuter, analyser et décoder un dessin d'outillage Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 646 - UP2 : Réalisation et contrôle	- Organiser son poste de travail - Mettre en oeuvre les moyens de fabrication usuels d'un atelier d'outillage - Mettre en oeuvre les moyens de fabrication, de montage, de parachèvement, de contrôle de tout ou partie d'un outillage Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 646 - UG1 : Français - Histoire, géographie et enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ; - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - Devenir un lecteur compétent et critique ; - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire, géographie et enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures ; - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ; - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés ; - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 646 - UG2 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 646 - UG3 : Éducation physique et sportive</p>	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale ; - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ; - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ; - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ; - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29/08/1991

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

Légifrance

ONISEP

éduscol

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :